

ANALYSE DES RAPPORTS SUR LA SOLVABILITE ET LA SITUATION FINANCIERE DES ASSUREURS VIE ET MIXTES, DES INSTITUTIONS DE PREVOYANCE ET DES MUTUELLES LIVRE II AU 31 DECEMBRE 2021 (RSSF 2018 A 2021)



Addactis publie une analyse détaillée des rapports SFCR collectés depuis l'entrée en vigueur de la Directive Solvabilité II le 1er janvier 2016.

La réforme Solvabilité 2 a imposé de nouvelles contraintes aux organismes. Elles se traduisent par un renforcement de la modélisation des différents risques (calcul du SCR) et par la nécessité de pilotage de l'activité. Ces deux contraintes correspondent aux piliers 1 et 2.

Le pilier 3 concerne les exigences en matière de reporting qui prévoient la production d'états quantitatifs annuels et trimestriels (QRT) et de deux rapports : le premier à destination du public (SFCR), le second à destination de l'autorité de contrôle (RSR).

Si le sommaire est commun aux SFCR et RSR, ce dernier est plus complet : analyses plus fines, comparaisons N/N-1, informations prospectives, comparaisons avec les informations financières publiées.

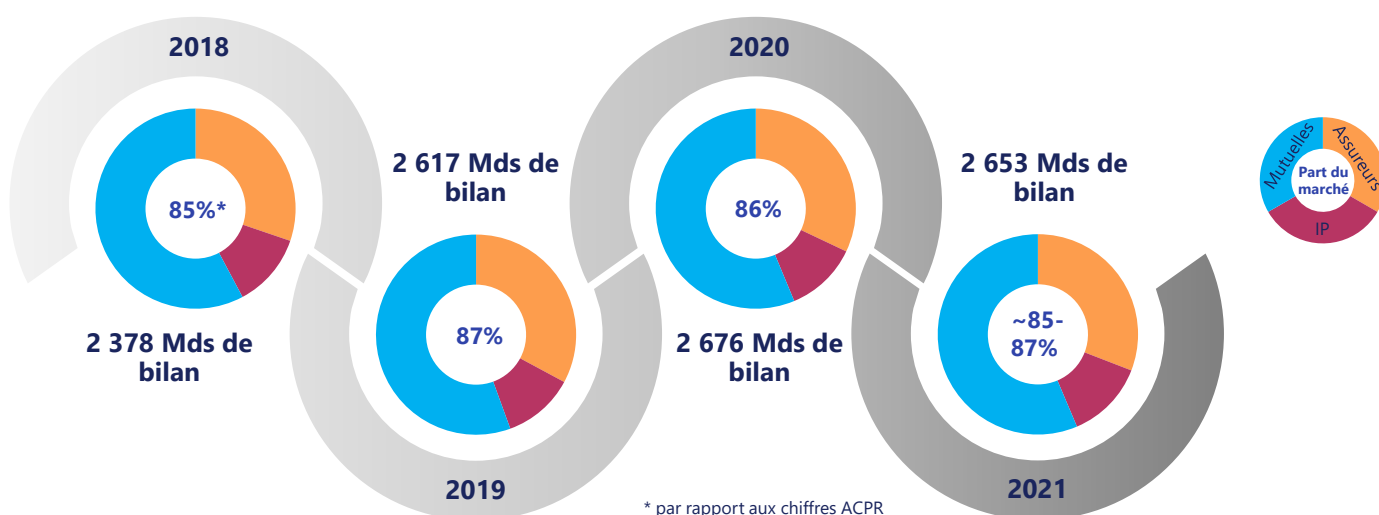
- **Synthèse** : tout changement important survenu sur la période de référence
- **Activité et résultats** : présentation de l'activité et des résultats
- **Système de gouvernance** : présentation du système de gouvernance
- **Profil de risque** : étude du profil de risque
- **Valorisation à des fins de solvabilité** : présentation des méthodes de valorisation
- **Gestion du capital** : présentation des exigences de capital

Rappel du plan des SFCR/RSR

Dans ce cadre, nous nous sommes intéressés aux SFCR publiés par les organismes assureurs depuis les 6 années d'existence de la norme prudentielle. Près de 2 000 SFCR ont ainsi été collectés et traités.

1. PÉRIMÈTRE DE L'ÉTUDE

La présente étude s'intéresse aux années 2018 à 2021 sur le périmètre des assureurs vie et mixte, des institutions de prévoyance et des mutuelles de livre 2.



Notre échantillon représente environ **86% du total du bilan prudentiel des organismes assureurs français**. Il est donc représentatif du marché de l'assurance de personnes.

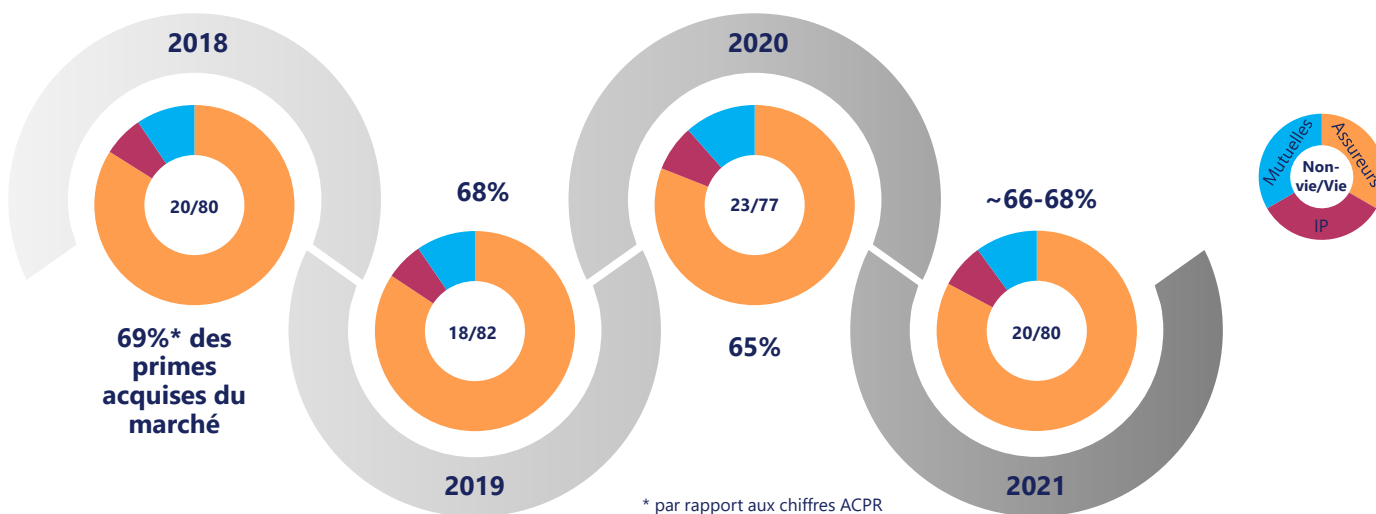
Les surfaces colorées des anneaux représentent le nombre d'organismes de chacun des 3 types étudiés ici. Les mutuelles de Livre II sont donc naturellement majoritaires.

Plus précisément, nous avons suivi entre 200 et 250 organismes sur 4 ans aboutissant à l'échantillon suivant :

	Nombre d'organismes	Total de bilan (valeur de marché)
2018	225	2 378
Entreprise d'assurance vie et mixte	68	2233
Institution de prévoyance	27	74
Mutuelle livre II Code mutualité	130	71
2019	207	2 617
Entreprise d'assurance vie et mixte	68	2 463
Institution de prévoyance	24	75
Mutuelle livre II Code mutualité	115	79
2020	233	2 676
Entreprise d'assurance vie et mixte	74	2 508
Institution de prévoyance	28	84
Mutuelle livre II Code mutualité	131	84
2021	243	2 653
Entreprise d'assurance vie et mixte	75	2 478
Institution de prévoyance	31	86
Mutuelle livre II Code mutualité	137	89

Montants en milliards d'euros

En termes de cotisations acquises brutes, nous avons recensé auprès des organismes étudiés les volumes suivants :



Notre échantillon représente environ les deux-tiers du total des cotisations acquises brutes des organismes assureurs français. Les parts des encaissements Non-vie & Vie s'établissent à 20% et 80% en 2021. L'année 2020, caractérisée par la pandémie, a été marquée par une baisse relative des encaissements Vie conduisant à une part des encaissements Non-vie en forte croissance.

Comme l'illustrent les surfaces colorées des anneaux, l'encaissement des organismes Vie et mixtes est largement prépondérant par rapport à ceux des institutions et des mutuelles.



2. GESTION DES RISQUES

EVOLUTION DES RATIOS DE COUVERTURE DU SCR DEPUIS 2018

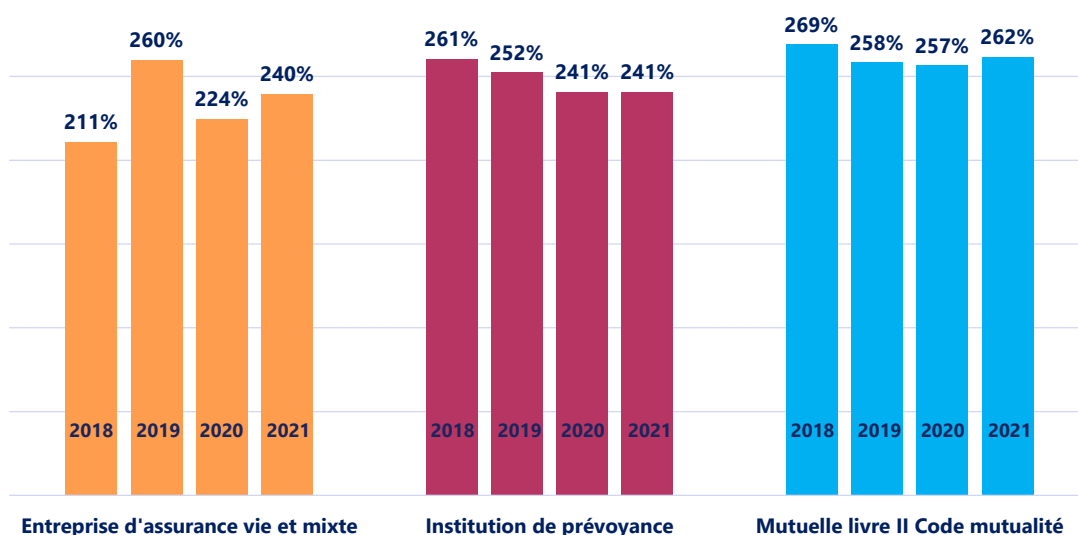
Au sein de notre échantillon, sur l'année 2021, les ratios de couverture du SCR se situent dans une fourchette entre 110% et 1 296%. La moyenne, à la même date, est de 241%.

En moyenne, le ratio de solvabilité a augmenté de +40 points de base entre 2018 et 2019 pour passer de 219% à 259%. Ceci est principalement expliqué par « l'impact PPE » conduisant à une majoration des ratios des organismes (principalement ceux exerçant des activités Vie et mixtes) comprise entre +40 et +60 points de base.

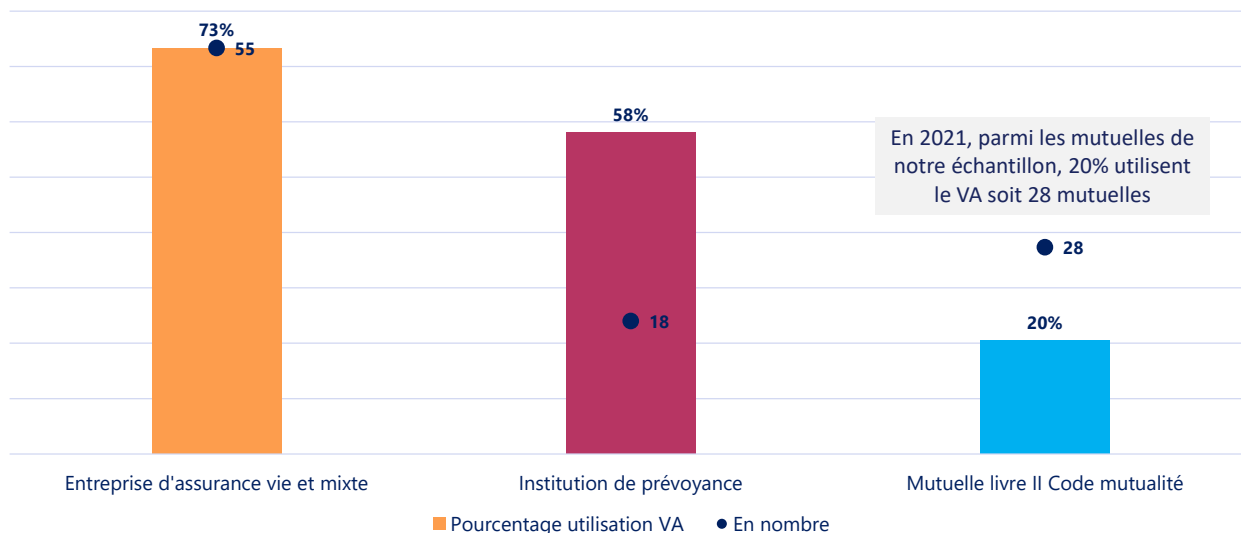
Il a ensuite chuté de -31 points de base entre 2019 et 2020 pour aboutir à 228%. Cette baisse est principalement liée au contexte des taux bas, et dans une moindre mesure à l'impact COVID.

Il a enfin augmenté de +13 points de base entre 2020 et 2021, année marquée par de fortes plus-values latentes dans le bilan des assureurs à la suite de la reprise économique.

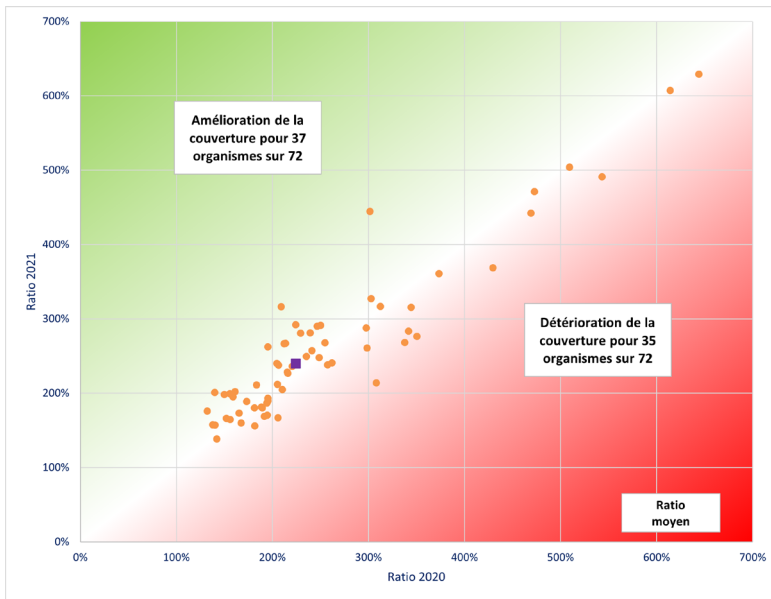
Ainsi, depuis 2018, les ratios de couverture des organismes assureurs évoluent ainsi :



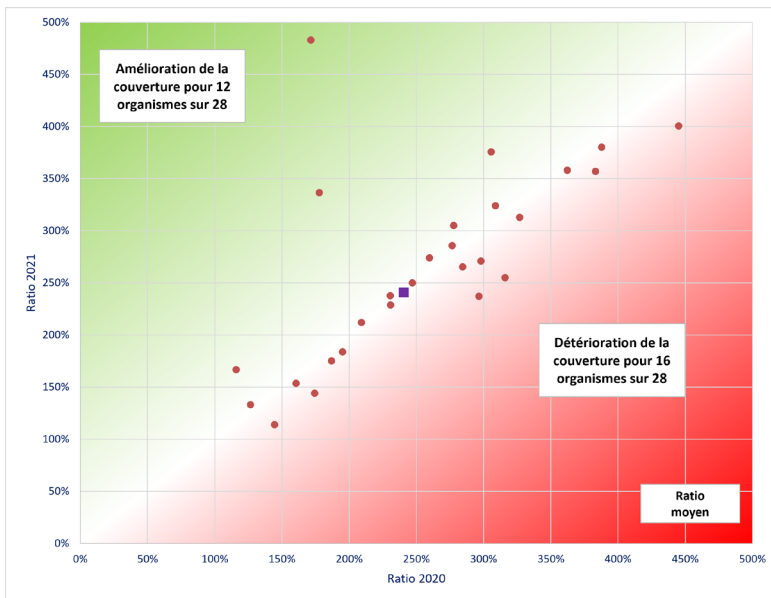
La comparaison entre organismes reste cependant un exercice difficile du fait de l'utilisation (ou non) de mesures transitoires. A titre d'exemple, le graphique ci-dessous recense le taux d'utilisation du correcteur de volatilité (VA : *volatility adjustment*) par grande famille d'organismes :



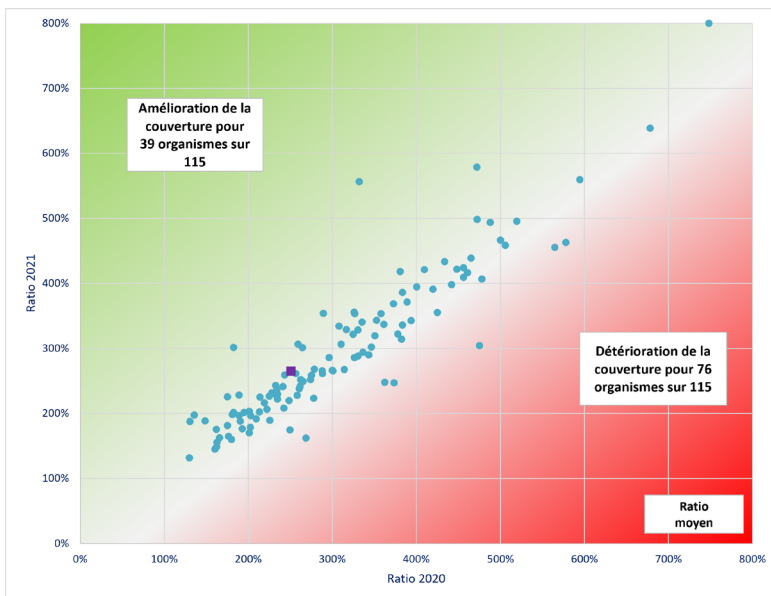
Si nous nous intéressons aux ratios de couverture individuels, nous assistons à l'évolution suivante entre 2020 et 2021 :



Assureurs Vie et mixtes
l'évolution des ratios de couverture est équitablement répartie et le ratio moyen s'améliore



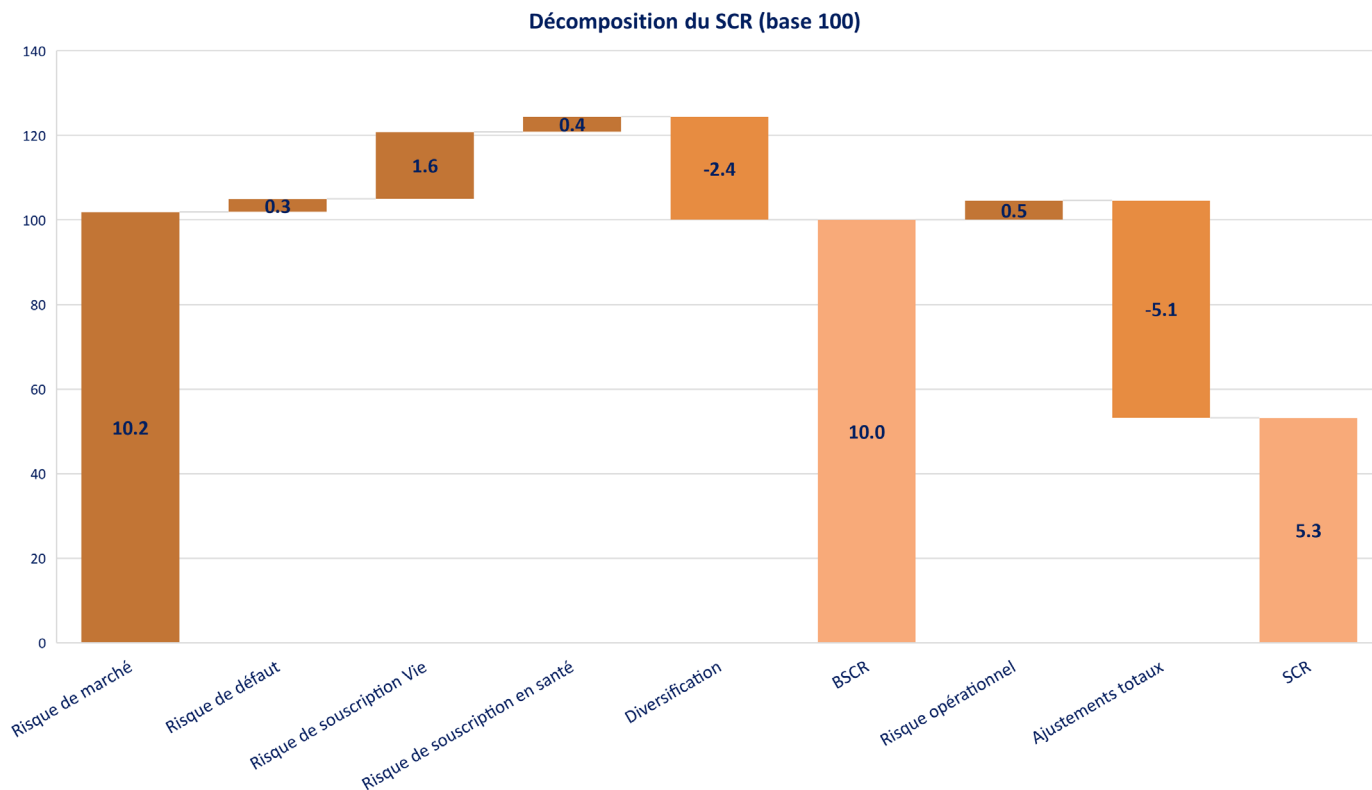
IP
57% d'entre elles voient leur ratio se dégrader, le ratio moyen restant inchangé



Mutuelles
66% d'entre elles voient leur ratio se dégrader mais le ratio moyen s'améliore, tiré à la hausse par les mutuelles de taille importante

DECOMPOSITION DU SCR 2021

Assureurs Vie et mixtes - la décomposition du SCR 2021 est la suivante :



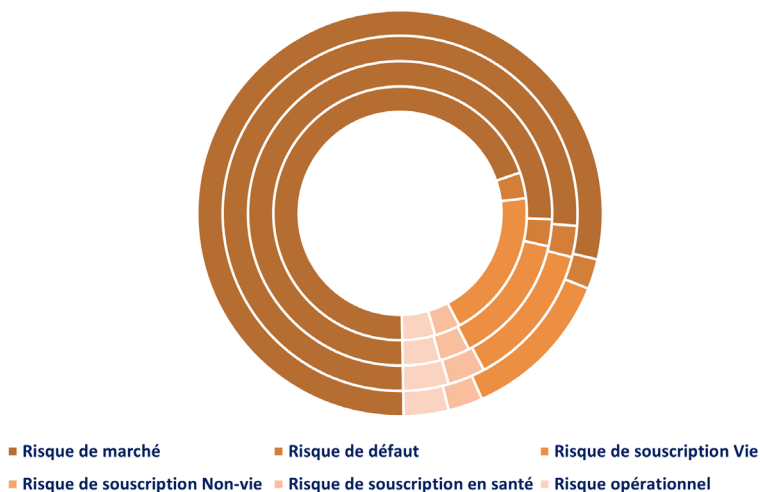
Le risque de marché est logiquement largement prépondérant chez les assureurs Vie et mixtes. Notons que l'ajustement par les impôts différés et les bénéfices discrétionnaires futurs (FDB) est largement supérieur à celui constaté pour les IP et les Mutuelles de Livre II. Il représente ici plus de la moitié du *Basic SCR*.

Si nous allons plus loin, nous constatons que :

- l'impact des ajustements est de -49% de la somme BSCR + SCR opérationnel
- le poids du SCR Marché avant diversification représente 82% de la somme des modules du BSCR
- le poids du SCR en fonction du BSCR est de 53%

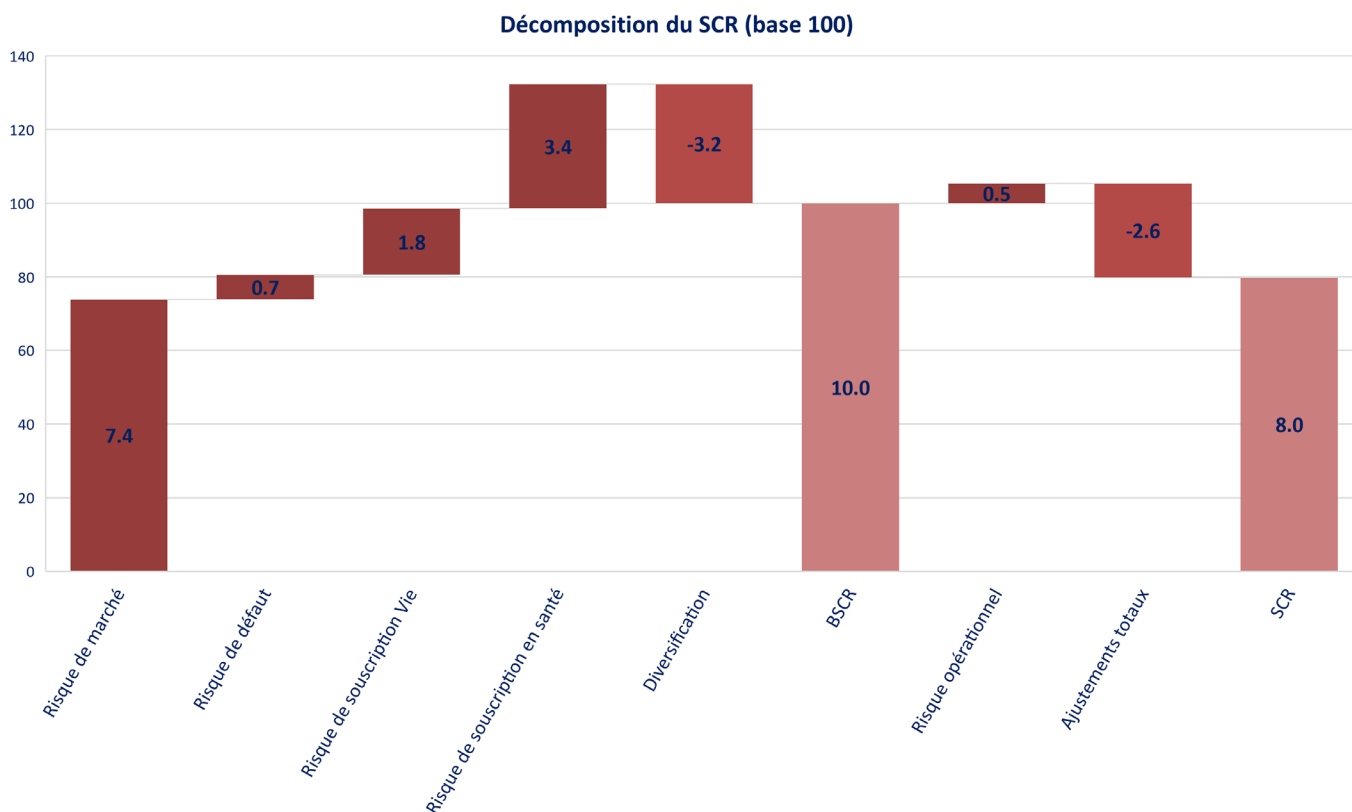
Pour conclure, voici la décomposition du SCR des assureurs avant diversification depuis 2018 :

Décomposition du SCR (avant diversification) - Entreprise d'assurance vie et mixte - 2021 et ant.



L'année 2021 (à l'extérieur du cercle) montre la croissance de la part du SCR Marché depuis 2018 (passage de 70% à 79%), le corolaire est la décroissance de la part du SCR Vie (passage de 19% à 12%).

IP - la décomposition du SCR 2021 est la suivante :



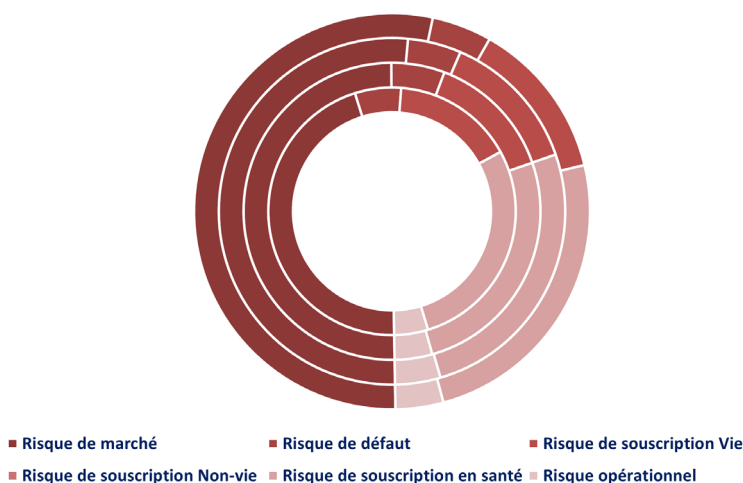
Le risque de marché est toujours prépondérant chez les institutions mais le risque de souscription Santé arrive en seconde position avec plus d'un tiers du BSCR. En troisième position arrive le SCR souscription Vie. Le tout conduisant au meilleur effet de diversification parmi le 3 types d'organismes étudiés avec près d'un tiers du BSCR.

Si nous allons plus loin, nous constatons que :

- l'impact des ajustements est de -24% de la somme BSCR + SCR opérationnel
- le poids du SCR Marché avant diversification représente 56%
- le poids du SCR souscription Santé avant diversification représente 26%
- le poids du SCR en fonction du BSCR est de 80%

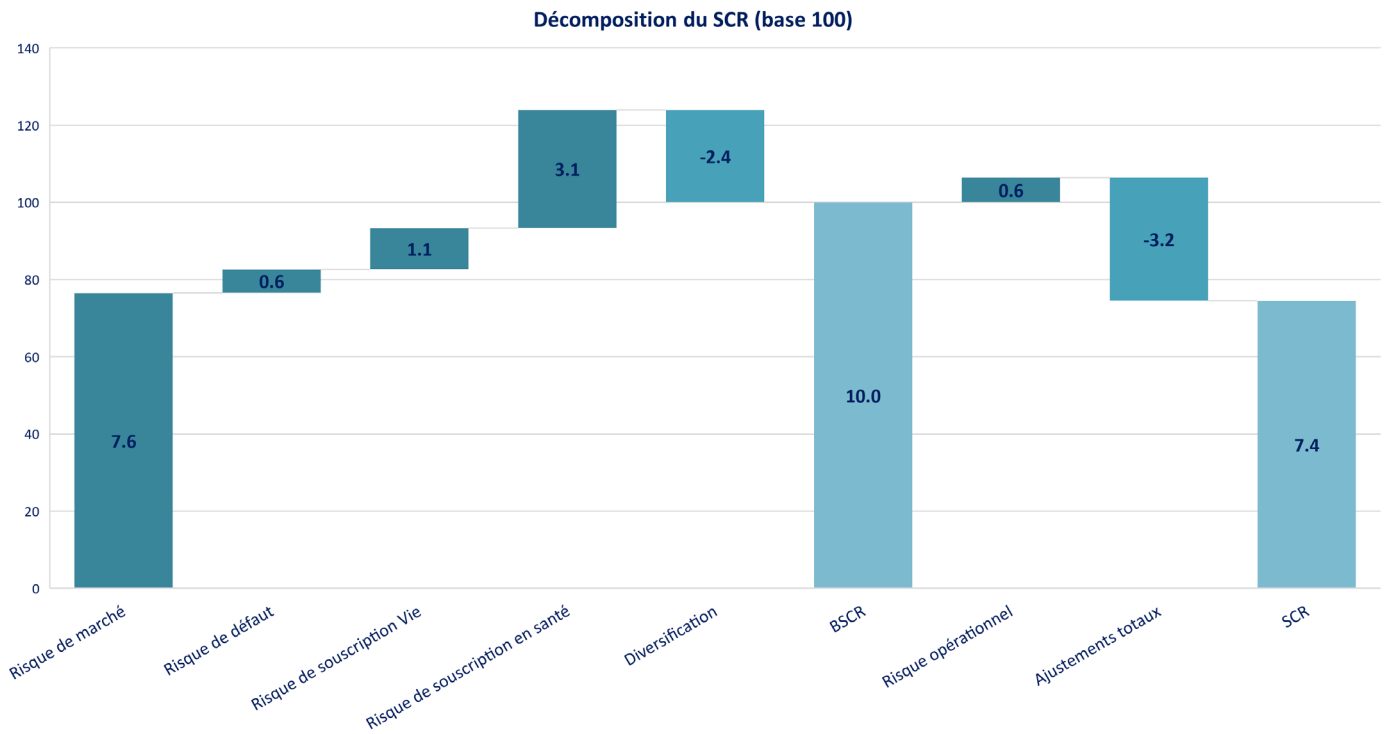
Pour conclure, voici la décomposition du SCR des IP avant diversification depuis 2018 :

**Décomposition du SCR (avant diversification) - Institution de prévoyance
- 2021 et ant.**



A l'instar des organismes vie et mixte, l'année 2021 (à l'extérieur du cercle) montre la croissance de la part du SCR Marché depuis 2018 (passage de 45% à 54%), le corolaire est la décroissance de la part des SCR Vie (passage de 16% à 13%) et Santé (passage de 28% à 25%).

Mutuelles - la décomposition du SCR 2021 est la suivante :



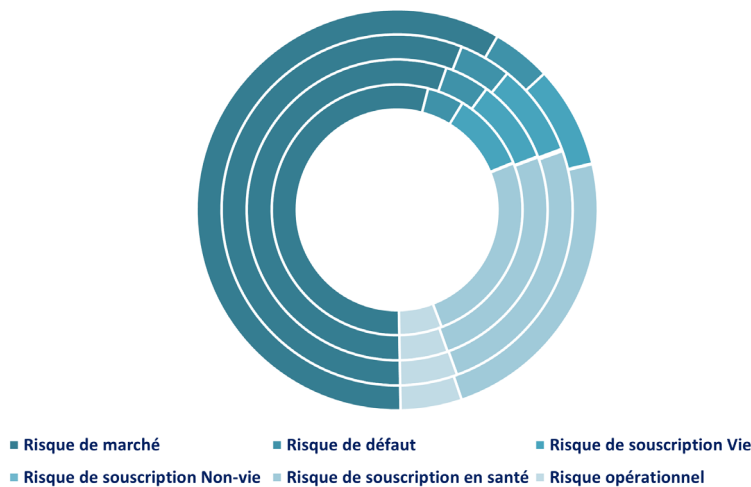
Le risque de marché est toujours prépondérant pour les mutuelles et le risque de souscription Santé arrive en seconde position avec près d'un tiers du BSCR conduisant à un meilleur effet de diversification.

Si nous allons plus loin, nous constatons que :

- l'impact des ajustements est de -24% de la somme BSCR + SCR opérationnel
- le poids du SCR Marché avant diversification représente 56%
- le poids du SCR souscription Santé avant diversification représente 26%
- le poids du SCR en fonction du BSCR est de 80%

Pour conclure, voici la décomposition du SCR des mutuelles avant diversification depuis 2018 :

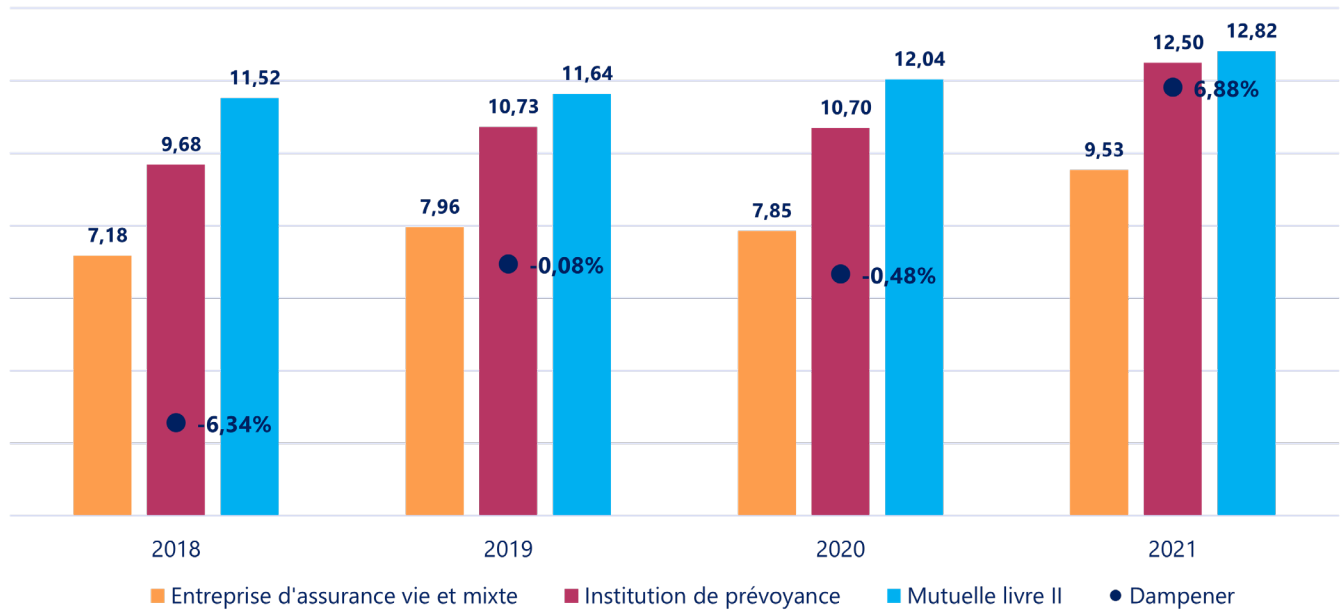
Décomposition du SCR (avant diversification) - Mutuelle livre II Code mutualité - 2021 et ant.



L'année 2021 (à l'extérieur du cercle) montre la croissance de la part du SCR Marché depuis 2018 (passage de 54% à 59%), le corolaire est la décroissance de la part des SCR Vie (passage de 10% à 8%) et Santé (passage de 25% à 23%).

EVOLUTION DU COUT DU SCR MARCHE DEPUIS 2018

Depuis 2018, le coût du SCR Marché avant diversification (pour 100 euros de placements) évolue ainsi :



Même si l'évolution est à la hausse depuis 2018, les assureurs Vie et mixtes réussissent à limiter le coût de leur SCR Marché. Ils bénéficient davantage de la diversification, de la transparisation et de leur meilleur adossement actif passif.

La hausse du coût du SCR marché en 2021 est particulièrement marquée pour l'assurance vie et les IP en raison de la hausse du SCR action. Ceci en raison de la hausse conjointe des volumes (fortes plus-values latentes) et du "Dampener".

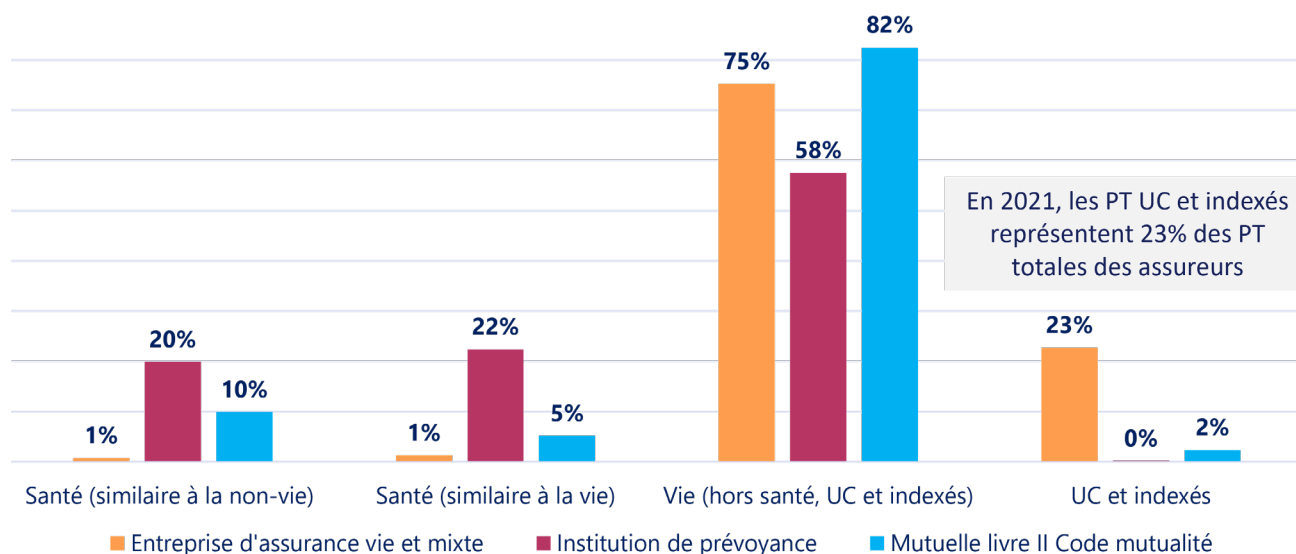




3. PROVISIONS ET MARGE DE RISQUE

REPARTITION DES PROVISIONS TECHNIQUES PRUDENTIELLES EN 2021

La répartition des provisions techniques (Best Estimate + Marge de risque) est la suivante en 2021 :

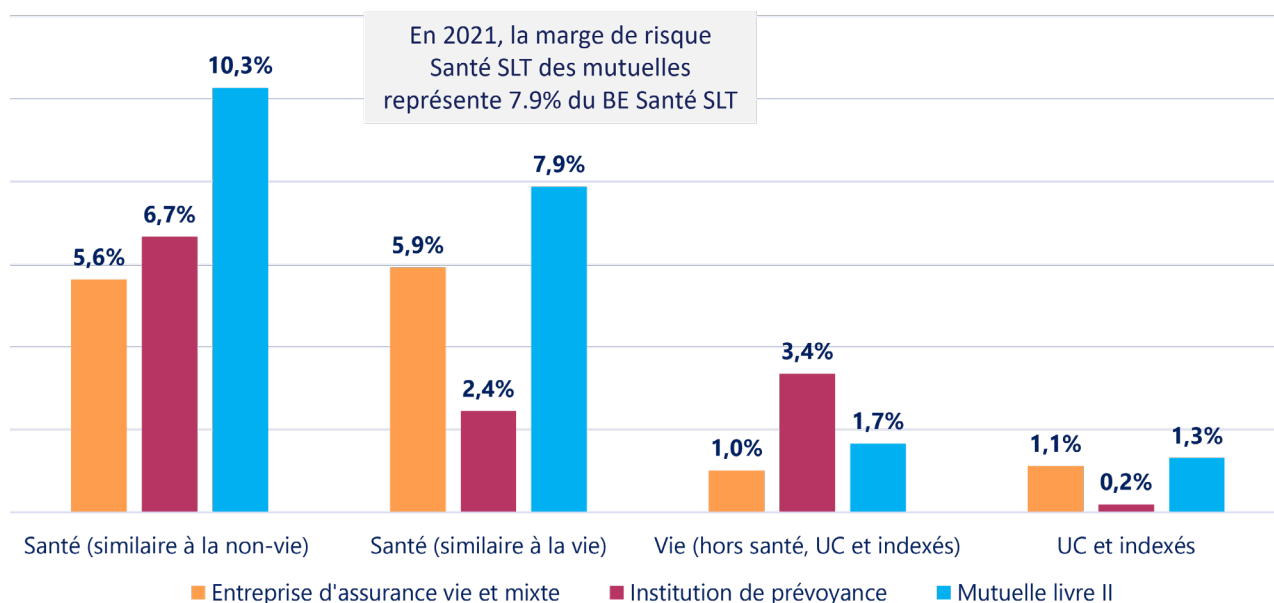


Le poids des provisions Vie est dominant pour les 3 types d'organismes.

Concernant les mutuelles, si nous ôtons celles dont le bilan est supérieur à 1 milliard d'euros, les provisions techniques Vie ne représentent plus que 47% (contre 82%). Ce même poids chute à 39% pour les IP (contre 58%).

MARGE DE RISQUE RAPPORTÉE À LA MEILLEURE ESTIMATION EN 2021

Les provisions techniques prudentielles sont composées du *Best Estimate* et de la marge pour risque. La marge pour risque se calcule sur la base du coût du capital. Les ratios moyens marge de risque sur meilleure estimation sont les suivants en 2021 :



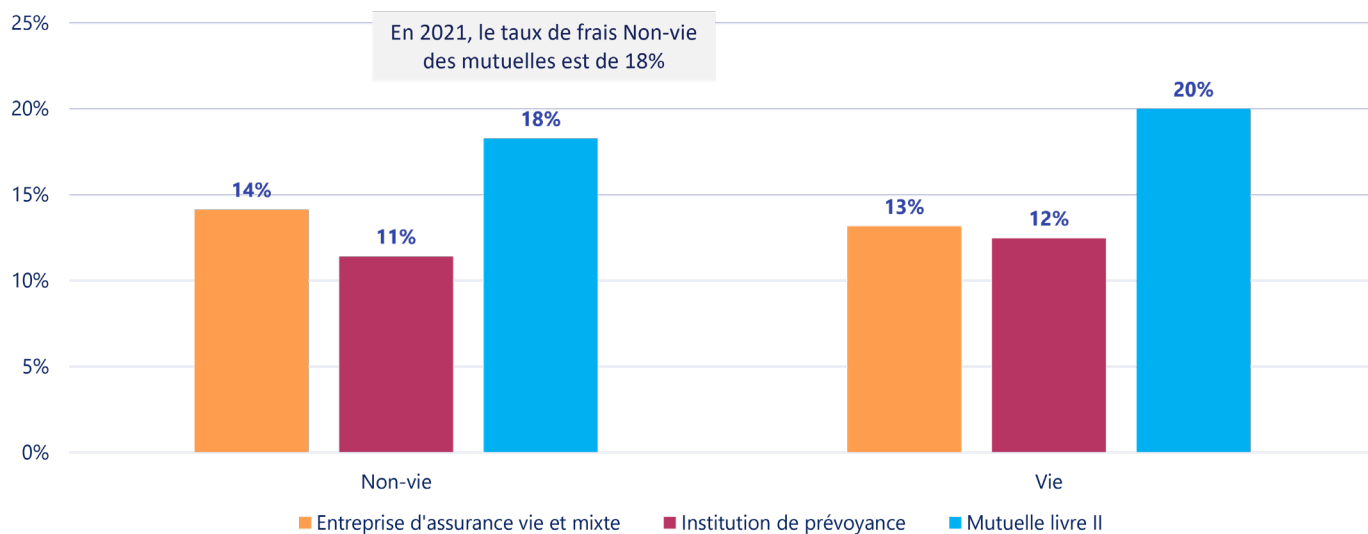
S'il n'est pas aisé de comparer ces ratios, il est important de se souvenir que le niveau de la marge de risque est directement lié à celui du SCR. Ainsi, le rapport, pour les risques Vie, de la marge de risque sur la meilleure estimation, est faible en raison d'un faible poids du SCR de souscription correspondant.

Nous pouvons aussi noter que les méthodologies de calcul de la marge de risque diffèrent entre organismes, de même que leur ventilation entre les différentes lignes d'activité.

4. FRAIS

FRAIS 2021

Les taux de frais constatés par rapport aux cotisations acquises brutes en 2021 sont les suivants :



La différence constatée entre les taux pratiqués chez les assureurs et les IP par rapport à ceux des mutuelles peut s'expliquer d'une part par des coûts de gestion des contrats collectifs a priori inférieurs à ceux des contrats individuels, et d'autre part, par des effets volume (part de frais incompressible impactant plus fortement les acteurs de taille modeste).



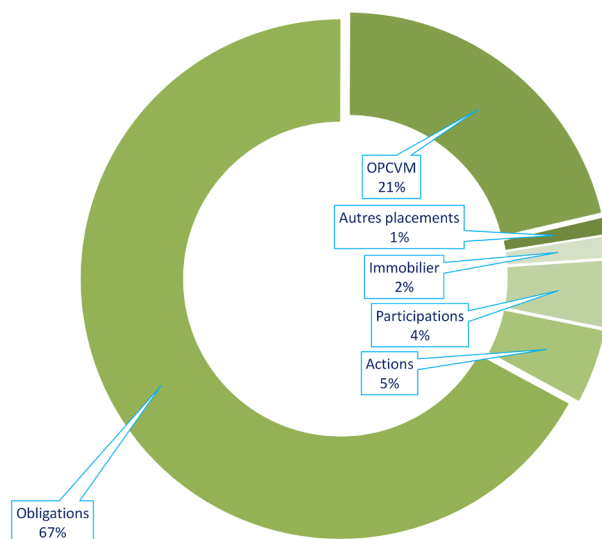


5. PROFIL DE RISQUE

COMPOSITION DES PLACEMENTS

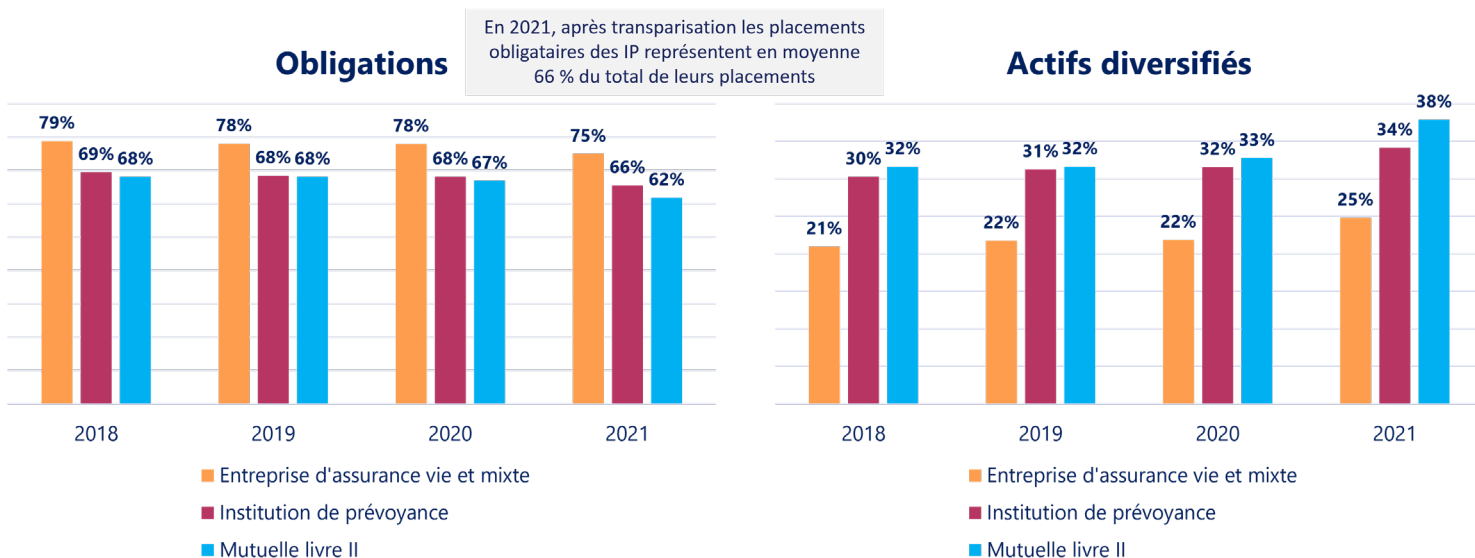
Le SFCR demande aux organismes de fournir des informations sur leurs placements financiers. Les typologies des placements sont ainsi les suivantes en 2021 (en valeur de marché) :

Composition des placements - Tous organismes



Avant transposition, les actifs obligataires représentent les deux tiers des placements des organismes Vie et mixtes, IP et Mutuelles.

La composition des placements évolue ainsi depuis 2018 :



La part des actifs diversifiés augmente depuis 2018 concomitamment à la baisse des taux. Cette tendance devrait a priori être corrigée en 2022 compte tenu du contexte économique actuel.

Nous observons une différence significative entre les assureurs d'un côté, et les IP et mutuelles de l'autre : les assureurs possèdent plus d'obligations en portefeuille avec plus de ¾ investis dans ce type de produits.

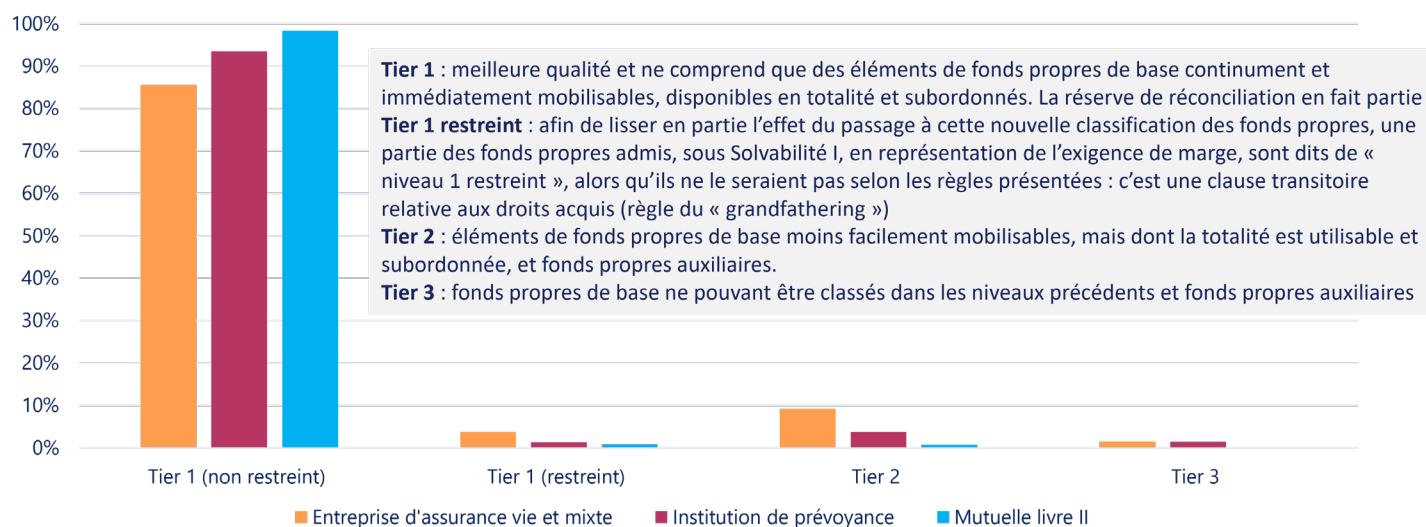


6. REPARTITION DES FONDS PROPRES PAR NIVEAU

COMPOSITION DES FONDS PROPRES ÉLIGIBLES EN 2021

Conformément aux exigences d'informations attendues dans le rapport RSSF et notamment le QRT S.23.01, nous avons recensé le niveau de fonds propres éligibles ainsi que leur répartition par niveau (*Tier*).

La répartition des fonds propres par *Tier* est la suivante en 2021 :



La part du *Tier* 1 croit entre les assureurs, IP et mutuelles et reste largement majoritaire pour ces 3 types d'organismes avec un poids allant de 86% à 98% à comparer avec le minimum de 50% imposé par la réglementation.

Les assureurs complètent leurs fonds propres admissibles en face des capitaux de solvabilité par du *Tier* 2 représentant principalement des émissions de titres subordonnés. Les 2 autres types d'organismes y ont aussi recours mais dans une moindre mesure, notamment les mutuelles avec seulement 1% de leurs fonds propres éligibles en *Tier* 2.

Couverture du SCR

Les éléments de fonds propres nécessaires à la couverture du SCR doivent respecter les seuils suivants :

- les éléments de **Niveau 1** doivent représenter **au minimum 50% du SCR**
- les éléments de **Niveau 2 et Niveau 3** ne doivent **pas excéder 50% du SCR**
- les éléments de **Niveau 3** doivent représenter **au maximum 15% du SCR**

Couverture du MCR

Les éléments de fond propres nécessaires à la couverture du MCR doivent respecter les seuils suivants :

- les éléments de **Niveau 1** doivent représenter **au minimum 80 % du MCR**
- les éléments de **Niveau 2** ne doivent **pas dépasser 20% du MCR**
- les éléments de **Niveau 3** **ne permettent pas de couvrir le MCR**

LES EXPERTS ADDACTIS



David MARIUZZA

Partner - Head of Modeling & Finance
david.mariuzza@addactis.com



Thibaut GILLIARD

Director - Deputy Head of Modeling & Finance
thibaut.gilliard@addactis.com



Arnaud BECQUET

Senior Manager - Modeling & Finance
arnaud.becquet@addactis.com



Simon THIBAULT

Senior Manager - Modeling & Finance
simon.thibault@addactis.com

ADDACTIS France

46 bis chemin du Vieux Moulin 69160 TASSIN
Tél. +33 (0)4 72 18 58 58

addactis® est la marque, propriété d'ADDACTIS Group SA.
2022 ©ADDACTIS France - Tous droits réservés.
Toute reproduction même partielle est interdite
sauf autorisation d'ADDACTIS Group SA.

Aucune information contenue dans ce document ne saurait être interprétée
comme ayant une quelconque valeur contractuelle pour la société ADDACTIS France.
Malgré tout le soin apporté par la société ADDACTIS France, des erreurs
ou omissions peuvent apparaître. En aucun cas la société ADDACTIS France
ne saurait en être tenue pour responsable.

